



Le 1<sup>er</sup> février 2022

**Présents pour l'administration** : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH)

**Autres** : Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), FO, CFDT, CGT, FSU

**Présentes pour l'Alliance du Trèfle** : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

### **Crise sanitaire**

A compter du 2 février, les mesures spécifiques à la crise sanitaire prennent fin.

**L'Alliance du Trèfle demande une précision sur les jauges dans les bureaux**

Comme la contamination est encore forte, la règle d'un agent par bureau est toujours la norme. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

Le forfait transitoire est toujours d'actualité pour éviter les risques sanitaires dans des moyens de transport souvent surchargés.

### **Réorganisation du service ANAEI<sup>1</sup>**

Ce service, à la direction « Interventions » comprend aujourd'hui deux unités : « Aides aux exploitations et expérimentation » et « Entreprises et filières ».

La proposition d'organisation est la création d'une nouvelle unité composée de deux pôles : « Gestion de crise » et « Apiculture ».

Le périmètre des missions et fonctions des agents restera inchangé.

Le nom du service devrait changer en « Soutien investissement et innovation », dénomination qui a l'aval des agents.

**L'Alliance du Trèfle reste néanmoins attentive afin que les changements soient faits en concertation avec les agents concernés. Nous restons à la disposition des agents si ce n'était pas le cas.**

---

<sup>1</sup> ANAEI : Aides Nationales, Appui aux Entreprises et à L'Innovation



## **Agents contractuels**

Lors du groupe de travail du 19 janvier 2022, des mesures ont été annoncées concernant les CDI et les CDD longs de 3 ans minimum représentent environ 20 % des effectifs. Certes leur nombre est important mais reste stable depuis plusieurs années. Les agents sous statut unifié ne sont pas inclus dans les 20%.

Les attentes en matière de rémunération sont très importantes, bien qu'en 2019 un travail important ait permis d'établir un cadre pour le recrutement des agents contractuels en passant d'une rémunération individuelle à une rémunération indiciaire, et une complément de rémunération encadré et une évolution de carrière triennale.

Aujourd'hui, suite à la perte de pouvoir d'achat, la Direction souhaite aller plus loin : fidéliser les contractuels et revaloriser leurs rémunérations.

- la revalorisation serait de 30 points d'indice soit une augmentation d'environ 150 € brut par mois pour les agents de catégorie A sous réserve d'une validation du contrôleur budgétaire avec un retour au environ du 15 février 2022.
- CDIisation accélérée d'un CDD après 3 ans (au lieu des 2 fois 3 ans actuellement). La loi de transformation de la fonction publique autorise les établissements publics à ce type de modification du contrat ainsi qu'à l'embauche directe en CDI pour certains métiers pour lesquels il y a peu de fonctionnaire (informatique, audit, etc...).

Les CDD courts pourront bénéficier de la CDIisation dans le cas de plusieurs contrats d'une durée totale de 3 ans et plus.

**L'Alliance du Trèfle obtient la confirmation que le deuxième point ne nécessite pas l'accord du contrôleur budgétaire.**

## **Point sur les complémentaires santé**

Le référencement des 3 mutuelles arrivent à son terme le 31 décembre. Le MAA travaille pour un nouveau référencement.

Concernant l'obtention de l'aide de 15 € brut par mois, sur les 415 demandes reçues à ce jour, 405 ont été traitées dont 363 sont conformes (278 sont à ce jour en paiements et 85 les seront dans quelques jours) et 42 sont non conformes et font l'objet d'un traitement particulier.

Chaque agent peut bénéficier de cette prise en charge sous réserve d'être éligible avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**L'Alliance du Trèfle précise que pour Harmonie fonction publique il suffit de demander l'attestation par téléphone ou par courriel et qu'elle est envoyée par retour.**



## **Point d'actualité sur les élections professionnelles**

Les élections professionnelles se dérouleront en décembre 2022.

A compter de cette année, le vote sera électronique. Le prestataire, Néovote, sera le même qu'au MAA pour les élections propres aux Etablissements Publics comme celles du CSA. Un test de l'outil informatique sera effectué vers le mois de mai pour s'assurer qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement au moment du vote.

## **QUESTION DIVERSES**

### **Prime exceptionnelle**

Les chefs de services recevront l'intégralité des notifications des primes des agents qui entrent dans leur périmètre. Les notifications ont été transmises aux services territoriaux le 31 janvier. Pour les agents du siège à titre expérimental, ils les recevront, par courrier et par courriel.

Des agents du statut unifié n'ont pu bénéficier de la sur-modulation de décembre 2021, la direction a expliqué qu'en raison de complément de rémunération sur la partie Fonction et résultat depuis 2015 le plafond de la PFR a été atteint. Malheureusement il n'est pas possible d'aller au-delà.

**En cas de difficultés, l'Alliance du Trèfle pourra répondre à vos questions.**

### **Entretien professionnel**

La campagne des entretiens professionnels vient de commencer. Le guide va être envoyé prochainement.

Deux nouveaux items ont été apportés :

- 1 sur le conflit d'intérêt. Cela concernerait une trentaine d'agents (certains ayant une famille possédant une exploitation agricole)
- 1 sur les mobilités.

La campagne se terminera le 30 avril 2022.

**L'Alliance du Trèfle vous rappelle qu'il existe des formations sur ce sujet tant pour l'ensemble des agents encadrants et non encadrants.**

**L'Alliance du Trèfle reste à votre disposition pour vous aider et/ou vous accompagner lors de l'entretien professionnel.**

### **La situation sur les référents viande**

Certains référents viande sont susceptibles de partir à la retraite.

La direction de FranceAgriMer réfléchit sur le maintien des référents viande ou sur une extension à d'autre secteur car la charge des contrôles en 2022 va être très importante.



## Libourne

Un système de bureau réservé était dans les tuyaux à Libourne. Ce n'est plus à l'ordre du jour. Néanmoins il est nécessaire d'optimiser l'espace afin d'accueillir les agents qui souhaiteraient partir en province et pour éviter que la Préfecture réquisitionne les espaces libres.

## Remboursement des frais de déplacements

Un arrêté du MAA est sorti durant l'été concernant une remise à plat des remboursements de frais de déplacement. Cet arrêté est plus défavorable que le décret FP sur le même sujet.

Cet arrêt interdit le remboursement aux frais réels au profit des remboursements aux forfaits.

En effet le décret exclut du dispositif les établissements publics alors que l'arrêté du MAA les inclut.

Normalement un nouvel arrêté devrait paraître.

Certains de nos collègues en services territoriaux ont vu leurs remboursements baisser de façon importante.

**L'Alliance du Trèfle a abordé ce sujet aux différents CTM au MAA**

Vos représentants :

- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18
- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18

[catherine.tomasso@franceagrimer.fr](mailto:catherine.tomasso@franceagrimer.fr)

[christine.klich@franceagrimer.fr](mailto:christine.klich@franceagrimer.fr)